

Cette localité contient un certain nombre de familles qui n'ont que peu de communications avec le reste du monde. J'ai été surpris, de découvrir l'année dernière, au moment de l'ouverture du parlement, que l'on avait fermé ce bureau de poste. J'en ai demandé la raison, et on m'a répondu que le maître-général des postes avait jugé que ce bureau ne faisait pas assez d'affaires pour qu'on le conservât. Le revenu était incontestablement moindre que les frais, et l'ouverture de ce bureau ne peut être justifiée par une raison de ce genre, mais il y a des raisons d'une plus haute portée qui en exigent le maintien.

Je me suis adressé au maître-général des postes, je lui ai exposé qu'il était important pour les habitants de cette localité d'avoir des communications postales au moins une fois par semaine, et je demandai que le bureau fut ré-ouvert. Ce n'est pas une faveur que je demandais, je demandais justice et franc jeu pour une population considérable.

Je fus heureux d'apprendre que ce bureau devait être ouvert de nouveau, et qu'on avait trouvé mes raisons suffisantes pour justifier cette conduite. Seulement j'ai été tout surpris d'apprendre que, bien qu'on eût trouvé trop dispendieux d'abord d'y envoyer une malle hebdomadaire d'après les nouveaux arrangements, il devait y avoir trois malles par semaine.

J'ai été également surpris de voir qu'on n'avait pas nommé de nouveau la personne que j'avais d'abord recommandée pour cette charge. J'écrivis au maître général des postes pour lui demander pourquoi on n'avait pas nommé cette personne, qui jouissait d'une bonne réputation, qui avait reçu une bonne éducation et qui avait toute les qualités nécessaires pour remplir cette charge. Je m'enquis en même temps si on avait porté quelque plainte contre cette personne, soit pour mauvaise conduite ou pour incapacité.

La réponse fut quelque peu raide. On me disait que le maître de poste ayant en réalité cessé d'être maître de poste lorsque le bureau avait été fermé, le département ne s'était pas cru obligé de le nommer de nouveau. L'ensemble de ces faits donne à cette conduite le caractère d'une mesquine intrigue politique, à laquelle un gouvernement ne devrait jamais se prêter.

Je porte l'affaire devant la Chambre parce que je veux faire connaître au pays tout entier cette manière d'agir du gouvernement qui n'avait qu'un but, celui de me mettre dans une fausse position vis-à-vis mes électeurs, et de donner de l'encouragement à mes adversaires.

En outre, le bureau de poste actuel n'est pas aussi avantageusement placé pour les besoins de la localité que l'était le premier; il est plus près du bureau principal à Caraquet, et il n'est pas au centre de la population qu'il dessert.

Le nouveau maître de poste est un de mes adversaires politiques, mais je ne me serais pas plaint qu'on eût choisi un adversaire politique, s'il avait été nécessaire de faire une nouvelle nomination; j'aurais passé cela sous silence; mais, vu les circonstances, le pays tient à savoir comment il se fait qu'à une certaine époque, une malle hebdomadaire pour cette localité était considérée comme trop coûteuse, tandis que peu de temps après on en établit une trois fois par semaine. Il tient aussi à savoir pourquoi on a mis de côté une personne contre laquelle aucune plainte n'avait été faite, et ne pourrait être faite avec quelque semblant de raison.

M. LANGEVIN. Ces faits se sont passés sous l'administration de mon successeur à la direction générale des postes. Lorsque j'ai vu l'avis de motion sur les ordres du jour, j'ai demandé des renseignements au maître-général des postes qui m'a transmis le mémoire suivant: le bureau de poste de Petit Caraquet a été fermé en octobre 1879, pour la raison que les recettes étaient insuffisantes; les recettes pour l'année finissant le 30 juin 1879, étaient de \$6.27, tandis que les frais du bureau se montaient à \$60 par année.

En avril 1880, on représenta au maître-général des

postes que si les recettes du bureau étaient si minimes, cela dépendait surtout de la rareté des malles, qui n'arrivaient qu'une fois par semaine.

John Young offrit de transporter la malle trois fois par semaine pour le même prix que l'on payait auparavant pour un service hebdomadaire. Cette offre fut acceptée pour un an, à titre d'essai; le bureau de poste fut ré-ouvert le 1er juin, et John Young fut nommé maître de poste.

M. ANGLIN. Le bureau de poste actuel n'offre pas à la population les avantages qu'il était destiné à lui donner. Ce bureau n'est utile aujourd'hui qu'au maître de poste lui-même qui est aussi payé pour transporter ses propres lettres. Voilà le résumé de toute l'affaire.

La motion est adoptée.

BUREAUX DE POSTE A POQUEMOUCHE.

M. ANGLIN propose qu'un ordre de la Chambre soit émis pour copie de toute la correspondance concernant la fermeture de deux bureaux de poste dans la paroisse de Poquemouche, comté de Gloucester, N. B., et l'ouverture d'un autre bureau et la nomination d'un autre maître de poste.

Il dit: Une grande partie de la paroisse de Poquemouche était autrefois desservie par deux bureaux de poste, la population du district desservi excédant de beaucoup 2,000. L'un des bureaux était situé dans un endroit central, mais j'ai beaucoup hésité à demander la destitution d'un maître de poste qui était là depuis un grand nombre d'années.

Les gens qui habitent de l'autre côté de la rivière, éprouvant beaucoup d'inconvénients à venir chercher leur malle au bureau de poste, demandèrent qu'un bureau de poste fût établi pour leur utilité.

Il y a quelque temps, cependant les deux bureaux de poste furent abolis et le district n'est plus desservi maintenant que par un seul bureau. L'existence du second bureau n'entraînait aucune dépense à part le salaire du maître de poste.

Quelques-uns des habitants sont obligés d'aller à quatre ou cinq milles pour y recevoir leurs lettres et leurs journaux. Je crois que c'est là un de ces cas de petite malice politique qui devraient être exposés au grand jour, et je suis fâché de voir que l'un de nos départements ait été au point de devenir une espèce d'agence pour satisfaire de mesquines rancunes politiques d'un caractère local comme celles-là.

Il n'y a pas eu de plainte portée contre l'un ni l'autre des maîtres de poste, et bien que l'on n'ait pas épargné plus de \$10 à \$12 par année, les inconvénients causés à des centaines, je pourrais presque dire à des milliers de personnes, en conséquence de ce changement, ont été vraiment très considérables.

M. LANGEVIN. L'honorable monsieur se trompe du tout au tout lorsqu'il dit qu'il y a eu intention de se servir du département des postes pour des fins politiques. La suppression de ces deux bureaux de poste a eu lieu parce que le service public le requerrait. Nous ne pouvons mettre un bureau de poste à la porte de chaque habitant du pays. Ces bureaux se sont multipliés à tel point qu'il a été jugé opportun par le département des postes de supprimer ceux qui n'étaient pas réellement nécessaires. C'est ce que nous avons fait en diverses parties du pays, et bien que l'épargne dans chaque cas particulier ne dépasse pas \$20, \$30 et \$40, cette épargne multipliée vingt ou trente fois s'élève à une somme considérable et permet au département d'ouvrir des bureaux de poste où il n'en existe pas encore. Dans le cas actuel, bien que le département ait supprimé deux bureaux de poste, il en a établi un dans le but de subvenir aux besoins du district; et je n'ai pas de doute, que lorsqu'il aura cessé de regarder à travers ses lunettes politiques, il